

A large, thick green line forms a circle that is partially obscured by a blue square. The circle is centered behind the square, with its top and bottom arcs visible.

Annuaire général 2020-2021  
**Faculté de  
médecine vétérinaire**  
Études de 1<sup>er</sup> cycle

Université  de Montréal **et du monde.**

[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

## Table des matières

---

Introduction	7-1
--------------	-----

---

### **PROGRAMMES**

1-580-1-0	Doctorat en médecine vétérinaire (D.M.V.)	7-1
1-598-5-0	Certificat en technologie et innocuité des aliments	7-4

---

Information à jour le 12 août 2020

# FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE

Information à jour le 12 août 2020

## INTRODUCTION

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire francophone en Amérique. Forte d'une tradition d'excellence plus que centenaire, elle offre à ses étudiants un enseignement de haute qualité. La Faculté détient l'agrément de la prestigieuse American Veterinary Medical Association. Cette reconnaissance lui confère un statut académique de niveau international.

Formés tant au Canada que dans le reste du monde, ses professeurs et chercheurs collaborent avec ceux qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines dont ceux des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique.

Située à Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire, la Faculté de médecine vétérinaire abrite le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), un service de diagnostic ainsi que plusieurs groupes de recherche reconnus mondialement.

Plus de 450 étudiants y reçoivent une formation professionnelle de premier cycle, le doctorat en médecine vétérinaire, qui leur permet de se qualifier pour l'exercice de la médecine vétérinaire. La Faculté propose une vaste offre de formation, comprenant des microprogrammes, des certificats, des programmes de formation en recherche aux études supérieures – maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux. Les diplômés peuvent également y poursuivre un programme d'études spécialisées reconnu par les grands collèges nord-américains.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de médecine vétérinaire  
Pavillon principal  
3200 Sicotte, C. P. 5000  
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 2M2 Canada

Téléphone : 450 773-8521 (Saint-Hyacinthe), 514 343-8521 (Montréal)  
Télécopieur : 450 778-8101  
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca  
Web : www.fmv.umontreal.ca

Département de biomédecine vétérinaire  
Département de pathologie et microbiologie  
Département de sciences cliniques

Tél. 514 343-6111  
poste 8229  
poste 8240  
poste 8253

## DIRECTION

### Doyenne : Christine Theoret

Vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes: Marie Archambault  
Vice-doyenne aux affaires cliniques et à la formation profes. : Marie-Claude Bélanger  
Vice-doyen à la recherche : Jean-Pierre Lavoie  
Vice-doyen au personnel enseignant, Secrétaire de Faculté : David Francoz  
Directeur administratif : Sébastien Roy

### Directeurs des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher A. Price  
Département de pathologie et microbiologie : Christian Bédard  
Département de sciences cliniques : André Desrochers

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Calendrier

Pour les étudiants du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire précise ces informations. Pour les étudiants au certificat en technologie et innocuité des aliments, se référer au calendrier facultaire.

### Congés fériés

Les étudiants de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire sont tenus d'assurer, lorsque requis, les activités cliniques les jours fériés.

## Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ne confère par le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat à la profession doit se conformer aux exigences de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Secrétaire  
Ordre des médecins vétérinaires du Québec  
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7 Canada

## Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et deux cliniques : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire et la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue et une bibliothèque.

## Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux.

## Achats en cours de programme

L'étudiant du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat progressif de matériel.

Programme 1-580-1-0

Version 20 (A17)

## Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.)

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 43 crédits en 2<sup>e</sup> année, de 44 crédits en 3<sup>e</sup> année, de 33 à 36 crédits en 4<sup>e</sup> année et de 32 crédits en 5<sup>e</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- en 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B
- en 4<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année en supplément des crédits prescrits.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours

- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques

**Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes**

Échelle de notation utilisée par la Faculté

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 a) i) Progression sous probation**

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

**Art. 15 d) Normes de succès - Programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le doctorat comporte de 196,5 à 198 crédits dont 162,5 obligatoires et de 34 à 35,5 à option.

**Segment 01 Propre à la 1<sup>re</sup> année**

La 1<sup>re</sup> année comporte 43 crédits obligatoires.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 43 crédits.*

DMV 1101	6	Morphophysiologie vétérinaire 1
DMV 1102	7	Morphophysiologie vétérinaire 2
DMV 1103	8	Morphophysiologie vétérinaire 3
DMV 1104	6	Morphophysiologie vétérinaire 4
DMV 1112	1	Introduction à la médecine vétérinaire
DMV 1113	1	Gestion de l'information vétérinaire
DMV 12131	0	Gestion vétérinaire des élevages 1
DMV 12132	5	Gestion vétérinaire des élevages 2
DMV 1220	2	Microbiologie vétérinaire
DMV 1410	2	Comportement animal
DMV 14111	0	Stage préclinique vétérinaire 1.1
DMV 14112	1	Stage préclinique vétérinaire 1.2
DMV 14121	0	Génomique médicale vétérinaire 1
DMV 14122	4	Génomique médicale vétérinaire 2
DMV 16011	0	Développement des compétences vétérinaires 1A
DMV 16012	0	Développement des compétences vétérinaires 1B

**Segment 02 Propre à la 2<sup>e</sup> année**

La 2<sup>e</sup> année comporte 41,5 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 41,5 crédits.*

DMV 2110	4	Nutrition et alimentation animale
----------	---	-----------------------------------

DMV 2113	2	Éthique vétérinaire et bien-être animal
DMV 2120	6	Infectiologie vétérinaire
DMV 2121	3	Immunologie vétérinaire
DMV 2122	4	Biopathologie vétérinaire
DMV 2130	1	Stages vétérinaires à la ferme
DMV 2210	3	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire
DMV 2211	1	Médecine vétérinaire et environnement
DMV 2212	3	Pharmacologie vétérinaire
DMV 2220	6	Pathologie systémique
DMV 2230	2	Principes de chirurgie vétérinaire 1
DMV 22311	0	Stage préclinique vétérinaire 2.1
DMV 22312	1	Stage préclinique vétérinaire 2.2
DMV 2411	3	Principes de médecine vétérinaire 1
DMV 2511	1	Principes de dentisterie vétérinaire
DMV 2513	1	Communication en médecine vétérinaire
DMV 2602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, novice

**Bloc 02B**

*Option - 2 crédits.*

DMV 2421	1	Morphologie vétérinaire intégrative
DMV 2422	1	Physiologie vétérinaire intégrative
DMV 2423	1	Enjeux vétérinaires et productions animales durables
DMV 2424	1	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire

**Segment 03 Propre à la 3<sup>e</sup> année**

La 3<sup>e</sup> année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

**Bloc 03A**

*Obligatoire - 41 crédits.*

DMV 3120	3	Principes d'épidémiologie vétérinaire
DMV 3131	2	Médecine de population animale
DMV 3132	3	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire
DMV 3133	3	Principes de chirurgie vétérinaire 2
DMV 32181	0	Pathologie clinique vétérinaire 1
DMV 32182	4	Pathologie clinique vétérinaire 2
DMV 3219	2	Pathologies des maladies spécifiques
DMV 3221	3	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses
DMV 3236	3	Imagerie médicale vétérinaire
DMV 3237	2	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie
DMV 3238	1	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire
DMV 3410	5	Principes de médecine vétérinaire 2
DMV 34111	0	Stage préclinique vétérinaire 3.1
DMV 34112	3	Stage préclinique vétérinaire 3.2
DMV 3413	3	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV 34141	0	Milieu de travail et communication en médecine vétérinaire 1
DMV 34142	3	Milieu de travail et communication en médecine vétérinaire 1
DMV 3512	1	Toxicologie vétérinaire
DMV 36011	0	Développement des compétences vétérinaires 3A
DMV 36012	0	Développement des compétences vétérinaires 3B

**Bloc 03B**

*Option - 4 crédits.*

DMV 3222	2	Immunologie clinique vétérinaire
DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire

DMV 3225	2	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente
DMV 3426	2	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie

**Segment 04 Propre à la 4e année**

La 4e année comporte 21,5 crédits obligatoires et de 12 à 13,5 crédits à option.

**Bloc 04A**

*Obligatoire - 21,5 crédits.*

DMV 4130	4	Médecine des ruminants
DMV 4131	4	Médecine des équins
DMV 4133	2	Médecine des volailles
DMV 4134	2	Médecine des porcins
DMV 41351	0	Stage préclinique vétérinaire 4.1
DMV 41352	2	Stage préclinique vétérinaire 4.2
DMV 4409	2	Médecine des animaux de compagnie 1
DMV 4410	4	Médecine des animaux de compagnie 2
DMV 4510	1	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires
DMV 4602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, avancé

**Bloc 04B**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 13,5 crédits.*

*Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.*

*Le cours DMV 4100 peut être suivi en 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.*

DMV 4100	1	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire
MEV 4017	1	Anesthésie et analgésie des grands animaux
MEV 4300	1	Santé de la faune
MEV 4301	1	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales
MEV 4315	1	Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV 4336	1	Ophthalmologie canine et féline
MEV 4340	1	Thériogénologie équine
MEV 4423	2	Médecine interne équine
MEV 4424	2	Pathologies du système locomoteur des chevaux
MEV 4425	2	Alimentation pratique des bovins laitiers
MEV 4427	2	Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4430	1	Médecine de population de bovins de boucherie
MEV 4431	2	Thériogénologie des grands animaux
MEV 4432	1	Thériogénologie avancée des bovins
MEV 4434	2	Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1	Production porcine spécialisée
MEV 4436	1	Production avicole spécialisée
MEV 4437	2	Médecine porcine spécialisée 1
MEV 4438	2	Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1	Prévention et thérapie : porc et volaille
MEV 4441	1	Troubles du comportement canin
MEV 4442	1	Troubles du comportement félin
MEV 4443	1	Dentisterie des animaux de compagnie
MEV 4444	1	Introduction à l'urgentologie vétérinaire
MEV 4446	1	Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1	Neurologie canine et féline
MEV 4448	1	Médecine zoologique : amphibiens, reptiles, poissons
MEV 4449	1	Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1	Dermatologie canine et féline

MEV 4451	2	Chirurgie des animaux de compagnie
MEV 4452	1	Oncologie canine et féline
MEV 4453	2	Chirurgie équine
MEV 4455	3	Médecine de population des troupeaux laitiers
MEV 4456	3	Médecine des ruminants
MEV 4457	1	Pratique des petits ruminants
MMV 4011	1	Santé des animaux, médecine réglementée
MMV 4026	2	Bien-être animal: nutrition clinique
PAA 4142	1	Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA 4143	1	Médecine préventive en apiculture
PAA 4405	1	Bien-être animal: Méd. vétérinaire intégrative
PAA 4408	2	Médecine de population animale et environnement
PAA 4409	1	Développement international vétérinaire
PAA 4440	1	Bien-être animal: algologie vétérinaire
PTM 4241	1	Ichtyopathologie vétérinaire
PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4413	1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM 4424	1	Pathologie clinique canine et féline

**Segment 85 Propre à la 5e année**

La 5e année comporte 15,5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

**Bloc 85A**

*Obligatoire - 15,5 crédits.*

DMV 5201	4	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4	Clinique équine
DMV 5300	3	Stage: Pathologie vétérinaire
DMV 5602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, finissant

**Bloc 85B**

*Option - 16 crédits.*

DMV 5204A	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204B	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5205A	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205B	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205C	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5206A	2	Médecine interne équine
DMV 5206B	2	Médecine interne équine
DMV 5206C	2	Médecine interne équine
DMV 5207A	2	Chirurgie équine
DMV 5207B	2	Chirurgie équine
DMV 5207C	2	Chirurgie équine
DMV 5208A	2	Médecine sportive équine
DMV 5208B	2	Médecine sportive équine
DMV 5209A	2	Médecine de population porcine
DMV 5209B	2	Médecine de population porcine
DMV 5209C	2	Médecine de population porcine
DMV 5210A	2	Médecine de population avicole
DMV 5210B	2	Médecine de population avicole
DMV 5210C	2	Médecine de population avicole
DMV 5211A	2	Médecine de population bovine
DMV 5211B	2	Médecine de population bovine
DMV 5211C	2	Médecine de population bovine

DMV 5212A	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5421A	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5212B	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5421B	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5212C	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5421C	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5213A	2	Médecine zoologique	DMV 5421D	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5213B	2	Médecine zoologique	DMV 5422A	2	Ambulatoire équine
DMV 5213C	2	Médecine zoologique	DMV 5422B	2	Ambulatoire équine
DMV 5213D	2	Médecine zoologique	DMV 5423A	2	Anesthésie - animaux de compagnie
DMV 5214A	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5424A	2	Médecine porcine
DMV 5214B	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5424B	2	Médecine porcine
DMV 5214C	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5424C	2	Médecine porcine
DMV 5214D	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5425A	2	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5216A	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5426A	2	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5216B	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5427A	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5216C	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5427B	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5217A	2	Imagerie médicale vétérinaire	DMV 5428A	2	Chirurgie bovine
DMV 5218A	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5428B	2	Chirurgie bovine
DMV 5218B	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5428C	2	Chirurgie bovine
DMV 5218C	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5429A	2	Médecine interne bovine
DMV 5219A	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5429B	2	Médecine interne bovine
DMV 5219B	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5429C	2	Médecine interne bovine
DMV 5219C	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5430A	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5220	2	Médecine interventionnelle vétérinaire	DMV 5430B	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5221	2	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	DMV 5430C	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5222	2	Santé des oiseaux de proie	DMV 5431A	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5223	2	Banque de sang/soins intensifs	DMV 5431B	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5224	2	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	DMV 5431C	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5225	2	Stage en médecine de refuge et communautaire	DMV 5432A	2	Thériogénologie équine
DMV 5303A	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5432B	2	Thériogénologie équine
DMV 5303B	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5432C	2	Thériogénologie équine
DMV 5303C	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5433A	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5304A	2	Santé publique vétérinaire	DMV 5433B	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5304B	2	Santé publique vétérinaire	DMV 5433C	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5304C	2	Santé publique vétérinaire	DMV 5434A	2	Stage en santé de la faune
DMV 5305A	2	Vétérinaire et aquaculture	DMV 5434B	2	Stage en santé de la faune
DMV 5305C	2	Vétérinaire et aquaculture	DMV 5434C	2	Stage en santé de la faune
DMV 5400A	2	Initiation à la recherche vétérinaire	DMV 5435A	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5400B	2	Initiation à la recherche vétérinaire	DMV 5435B	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5400C	2	Initiation à la recherche vétérinaire	DMV 5435C	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5401A	2	Stage en médecine de comportement	DMV 5500A	2	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes
DMV 5410A	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes	DMV 5510A	2	Stage pancanadien: médecine de population avicole
DMV 5410C	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes	DMV 5511A	2	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers
DMV 5411A	2	Anesthésie bovine et équine	DMV 5600A	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5412A	2	Dermatologie vétérinaire	DMV 5600B	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5413A	2	Ophthalmologie vétérinaire	DMV 5600C	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5414A	2	Neurologie vétérinaire			
DMV 5414B	2	Neurologie vétérinaire			
DMV 5414C	2	Neurologie vétérinaire			
DMV 5415A	2	Urgentologie : animaux de compagnie			
DMV 5416A	2	Dentisterie vétérinaire			
DMV 5419A	2	Néonatalogie et médecine équines			
DMV 5420A	2	Urgentologie et médecine équines			

Programme 1-598-5-0

Version 01 (A11)

**Certificat en technologie et innocuité des aliments****OBJECTIFS**

Comblent un besoin pour une clientèle en milieu de travail agroalimentaire. Développer

des compétences dans le domaine des biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes. L'étudiant qui complètera ce certificat devra être en mesure:

- D'identifier les situations à risque en salubrité des aliments et de proposer des mesures de gestion des risques appropriées suite à une évaluation des risques adéquate.
- De comprendre, d'analyser et de mettre en place un processus de production des aliments afin que celui-ci puisse prévenir la contamination des denrées alimentaires.
- D'appliquer les programmes d'assurance qualité et de surveillance pertinents à la production des aliments et d'en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité.
- De comprendre, d'expliquer le processus de vieillissement et d'altération microbiologique des aliments et d'appliquer les mesures pour contrôler ce processus.
- De comprendre les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux relatifs à la production et l'innocuité des aliments dans une perspective de la ferme à la table en tenant compte des considérations nationales et internationales.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en technologie et innocuité des aliments. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 16 crédits.*

PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4901A	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 1
PTM 4901B	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 2

PTM 4902	2	Épidémiologie des zoonoses
PTM 4904	2	Microflore et écologie alimentaire vétérinaire
PTM 4905	2	Travaux dirigés en SPV
PTM 4906	2	Séminaire multidisciplinaire vétérinaire
SPV 4903	2	Analyse du risque en médecine vétérinaire

#### Bloc 70B

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.*

DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4907	2	Conservation des viandes
PTM 4908	2	Analyse et contrôle de la qualité vétérinaire
PTM 4909	2	Toxicologie et l'agroalimentaire vétérinaire
PTM 4911	2	Hygiène, nettoyage et désinfection
PTM 4912	2	Éthique en santé publique
PTM 4913	2	Problèmes en hygiène vétérinaire
PTM 4914	2	Problème en salubrité des viandes
PTM 4915	1	Problèmes en sciences biomédicales

#### Bloc 70C Stages

*Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.*

*Un préalable de 12 crédits de cours obligatoires et à option est nécessaire avant de s'inscrire à un stage à option.*

TIA 4810A	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810B	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810C	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810D	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4820A	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820B	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820C	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820D	2	Stage en assurance qualité
TIA 4830A	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830B	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830C	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830D	2	Stage en technologie des aliments